

Conseil d'administration du 22 mars 2024

Délibération n° 24/19  
Modification de l'organigramme

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars,

Le conseil d'administration, convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

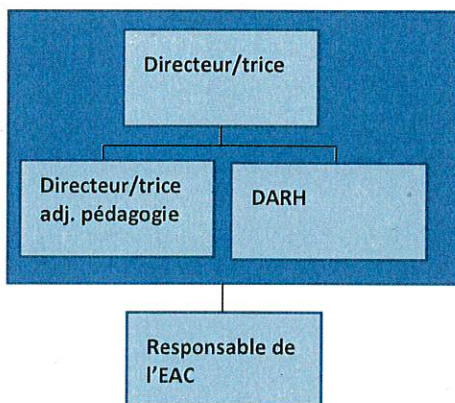
- Les délibérations n° 21/70 du 10 décembre 2021 et n° 23/28 du 20 juin 2023 portant modification de l'organigramme ;
- L'avis favorable du CST en date du 11 mars 2024.

La présidente,

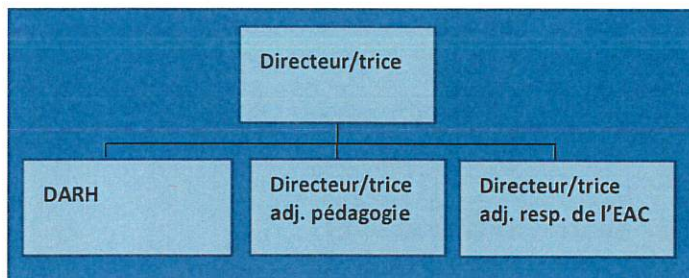
EXPOSE

Suite à la mise en place du nouvel organigramme approuvé lors du conseil d'administration du 10 décembre 2021, et aux modifications intervenues le 20 juin 2023, de nouveaux aménagements apparaissent nécessaires. Ils concernent le pôle EAC et le pôle gestion RH.

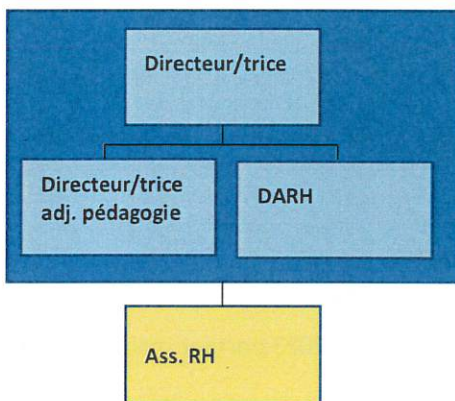
Jusqu'à présent la section EAC de l'organigramme est la suivante :



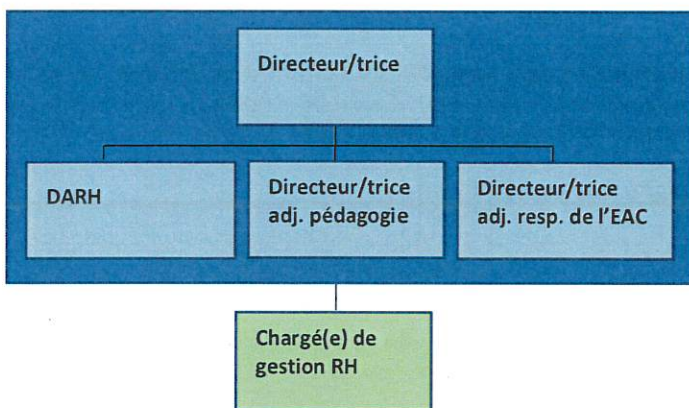
Qu'il est aujourd'hui proposé de modifier ainsi :



La section concernant le pôle gestion RH est actuellement la suivante :



Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de l'organigramme selon la configuration suivante :



Légende :

Grade : Adjoint administratif

Grade : Rédacteur

Grade : Attaché/PEA/DEEA

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver les deux modifications de l'organigramme selon les configurations présentées ci-dessus.

Membres	12
Votants	3
Suffrages exprimés	3
Votes pour	3
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 22 mars 2024

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration



